



# LE LAROCHELLOIS

## AVRIL 2024

### MOT DE BIENVENUE



Chers Larochelloises, Chers Larochellois,

C'est avec plaisir que je prends un moment pour échanger avec vous alors que le printemps s'installe doucement. Nous avons traversé un hiver particulièrement marqué, avec des chutes de neige abondantes et des températures variables. Cet hiver a été une aubaine pour nos producteurs de sirop d'érable qui ont pu entamer leur saison dès le début du mois de mars. Cependant, ce printemps précoce n'est pas sans ses défis : les chemins de terre ont dégelé plus rapidement que prévu, laissant derrière eux quelques nids-de-poule. Soyez rassurés, dès que les chemins seront plus secs, nous mettrons en œuvre les travaux nécessaires de nivelage et de réparation.

Par ailleurs, je tiens à souligner avec fierté que notre sentier pédestre a été très fréquenté cet hiver. C'est un témoignage de l'attachement de notre communauté à la nature et à la pratique d'activités en plein air.

**Réal Vel**, Conseiller

### \*\*\* INVITATION AUX BÉNÉVOLES \*\*\*

Joignez-vous à nous pour un cocktail dinatoire en l'honneur de nos précieux bénévoles **le 18 avril, de 17h à 19h**, au gymnase municipal. Veuillez confirmer votre présence avant le 11 avril en appelant le 450-539-1654 #2

***Nous comptons sur votre participation!***



### DATES IMPORTANTES À VENIR

Séance du conseil	7 Mai
Ordures	2 Mai
Compostage:	3, 10, 17, 24 et 31 Mai
Recyclage	3, 17 et 31 Mai
Écocentre Valcourt	27 avril, 11 et 25 Mai
2 <sup>e</sup> versement taxes	14 Mai

Fermeture du bureau municipal et de poste le 20 mai.



### Distribution d'arbres

Tout comme par les années passées, à la fin mai, la municipalité organisera une distribution d'arbres en collaboration avec l'ASFQ et le MFFP. Les espèces disponibles et modalités de l'événement seront publiées dans le Larochellois de mai. Jusqu'à 3 arbres par personne pourront être récupérés. Advenant qu'il y ait des surplus, ils seront offerts aux demandeurs les jours suivants.

*Pour faire publier un article, l'envoyer en fichier modifiable à [info@sadlr.quebec](mailto:info@sadlr.quebec) Prochain date de tombée : 2 mai*

**Horaire du bureau municipal** 9h00 à 12h00, 13h30 à 16h30.

**Adjointe:** Lundi au jeudi

**Direction:** Lundi au jeudi

**Urbanisme et environnement:** Mercredi

142, rue Principale Est, Sainte-Anne-de-la-Rochelle (Québec) JOE 2B0

Téli.: 450-539-1654

Télec.: 579-439-2048

Courriel: [mun@sadlr.quebec](mailto:mun@sadlr.quebec)

site web: [steannedelarochelle.ca](http://steannedelarochelle.ca)

## URBANISME

**Feux de branches, de plein air.**

C'est le printemps et le ménage du terrain incite plusieurs citoyens à brûler les branches et broussailles superflues. Il faut toutefois prendre ses précautions afin de prévenir la propagation du feu pendant les périodes plus sèches. Vous devez ainsi obtenir l'autorisation de la municipalité, cette démarche est sans frais et vous trouverez un formulaire sur le site de la municipalité qui peut être envoyé directement. Si vous n'avez pas accès à internet, la demande peut être formulée par téléphone. Lorsque l'autorisation est accordée, elle est valide pour trois jours et le feu doit être surveillé en tout temps et un boyau d'arrosage doit être gardé à proximité.

**Animaux de compagnie, nombre permis**

Le nombre permis de chats et de chiens combinés est de quatre par propriété. Dans les zones agricoles, le nombre de chats est illimité, toutefois, Sainte-Anne-de-la-Rochelle fait régulièrement face à une population de chats inquiétante. Nous incitons donc fortement les propriétaires d'animaux à la stérilisation afin d'éviter la multiplication rapide, l'errance et l'abandon de nos petits copains qui peuvent souffrir du froid et de la faim.

**Abri temporaire**

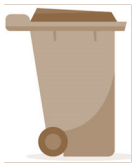
Les abris temporaires d'automobile doivent être démontés pour le 15 avril, même s'ils sont situés en dehors de l'entrée charretière. Ils ne peuvent servir de bâtiments accessoires puisque la toile ne constitue pas un parement extérieur conforme.

**Clôtures**

Un permis n'est pas requis pour l'installation de clôtures mais elles doivent répondre aux critères suivants : être construites de bois, métal ou PVC. Avoir une hauteur maximale de :

- ◆ 1,2 mètres en cour avant ;
- ◆ 2,4 mètres pour le reste du terrain ;
- ◆ 0,75 mètres pour un lot en coin.

Ces hauteurs s'appliquent aux terrains résidentiels seulement.

**BACS À ORDURES**

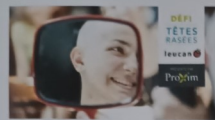
Si les bacs à poubelles ne sont pas ramassés par le camion, veuillez les laisser au bord du chemin jusqu'au passage du camion et nous en informer. Votre coopération est grandement appréciée pour maintenir la propreté de notre communauté.

**LOISIRS DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE****DATES À RETENIR**

- 2 mai AGA des Loisirs
- 11 mai Bénédiction des motos
- 1 juin Vente de garage
- 8 juin défi têtes rasées
- 6 juillet Bière et saucisses
- 14 septembre Course boîtes à savon



Informez vous pour l'inscription estivale à la balle donnée et au deck hockey

**Défi têtes rasées**

**Quand : Samedi le 8 juin 2024 à 13h30**

**Lieu : Centre des Loisirs Notre Dame des Érables  
(201 chemin Ste-Anne Sud)**

Sainte-Anne-de-la-Rochelle

**Pour vous inscrire allez sur cette adresse**

**[www.webleucan.com/loisirs-n-d-erables](http://www.webleucan.com/loisirs-n-d-erables)**

**et remplissez le formulaire.**

(Prendre note que l'âge minimal demandé est de 7 ans)

**En s'inscrivant, chaque participant s'engage à ramasser un minimum de 50\$ et une trousse cadeau de Leucan lui sera remis la journée du défi.**

**La date limite de l'inscription est vendredi le 26 Avril 2024 et vous avez jusqu'au 8 juin pour ramasser vos dons.**

(Les dons en argent devront être apporté la journée du défi)



**Responsable : Eden Lauzon**

Conseillère municipale

Pour toute autres questions la contacter à cette adresse

Doone\_27@hotmail.ca

## Nos compagnons les chiens ; bien les comprendre

### SAVIEZ-VOUS QUE?

Les chiens ont besoin entre 5 et 6 heures d'activités dans une journée! La plupart d'entre nous pensons que la seule activité dont le chien a besoin est de courir et de s'amuser. Eh bien détrompez-vous!

Il y a 5 types d'activités chez le chien :

- Activité physique
- Activité mentale
- Activité masticatoire
- Activité vocale
- Activités sexuelles



Mais comment réussir à concilier tout ça!

Puisque de nos jours peu de chiens pratiquent des activités sexuelles et que la plupart d'entre nous n'aimons pas trop l'activité vocale, penchons-nous sur les 3 autres types d'activités.

**Voici une recette facile pour bien combler les besoins de votre chien sans vous épuiser :**

Sachez que pour votre chien :

1 heure d'activité physique = 1 heure d'activité (marche, course, jeux extérieurs)

1 heure d'activité masticatoire = 3 heures d'activité (os, kong, jouet masticatoire)

1 heure d'activité mentale = 10 heures d'activité (tourne, roule, donne la patte, jeu interactif)

Si vous êtes en mesure de consacrer 45 minutes par jour à votre chien, vous pouvez lui fournir le nombre d'heures d'activités dont il a besoin.

**Comment? Voici :**

30 minutes d'exercice physique = 30 minutes pour vous et votre chien

1 heure ou plus d'activité masticatoire = 3 heures pour votre chien et 5 minutes pour vous

15 minutes d'un nouvel apprentissage = 2h30 d'activités pour votre chien et 15 minutes pour vous

Les besoins de votre chien sont ainsi comblés

**À 2 OU 4 PATTES TOUT LE MONDE EST HEUREUX!**

Jacinthe St-Pierre, éducatrice canine et zoothérapeute à la retraite!

### HORAIRE DU BUREAU DE POSTE

Lundi : 9h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00  
Mardi au vendredi: 9h30 à 12h00 / 13h30 à 15h30

Journée des patriotes

**Fermé le 20 Mai**

(450) 539-1976



### HEURES D'OUVERTURE - 2024

Ouvert du 24 avril au 30 novembre

DIMANCHE - LUNDI- MARDI → FERMÉ  
MERCREDI - JEUDI - VENDREDI → 9 H À 17 H  
SAMEDI → 9 H À 15 H

666, chemin Keenan, Melbourne

INFORMATION  
T. 819 826-6505 poste 321 / 819 518-2544

www.val-saint-francois.qc.ca  
info.mrc@mrcvsf.ca





## SAUVEZ UNE VIE VOUS INTÉRESSE!

La municipalité souhaite connaître votre intérêt pour une formation en »secourisme«

Une formation personnalisée pourrait être organisée aux frais de la municipalité.

Contactez-nous par courriel ou téléphone info@sadlr.quebec ou 450-539-1654- 2

Si cela vous intéresse une réponse avant le 30 avril pour nous permettre de valider votre intérêt.

## RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE PISCINES

La réglementation provinciale «S-3.1.02, r. 1 - Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles», disponible sur le site Internet de la Municipalité, a fait l'objet d'une révision majeure concernant l'installation des enceintes de protection. Vous avez jusqu'au 30 septembre 2025 pour vous conformer à cette réglementation. Il n'existe aucun droit acquis.

Dans le but d'assurer le respect des normes édictées par le présent règlement, un permis délivré par la municipalité est nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine, pour installer un plongeur ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à votre piscine.

## LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX: COLLECTE SPÉCIALE 11 MAI DE 9H À 15H À L'ARENA DE VALCOURT

Il est à noter que seules les quantités domestiques seront acceptées. Lors de cette journées, les citoyens pourront aussi faire déchiqueter gratuitement leurs documents confidentiels. Ce service sécuritaire est offert par l'entreprise Défi Polytech. Il y a un maximum de trois boîtes de documents par résidence. Un produit dangereux est caractérisé par les propriétés suivantes:

- ~ Corrosif: produit qui détruit, ronge et brûle les matériaux ainsi que la peau. (ex. batterie d'auto).
- ~ Inflammable: produit qui s'enflamme facilement et qui brûle vivement. (ex. essence à briquet et térébenthine).
- ~ Toxique: produit qui agit comme poison sur les êtres vivants (ex. pesticides).
- ~ Explosif : produit qui cause une explosion ou un dégagement de vapeur nocive (ex. bonbonne de gaz comprimé et aérosol).

Autrement, les RDD sont acceptés à l'écocentre de Melbourne.

Référez-nous l'un de vos voisins ou amis  
ET OBTENEZ **JUSQU'À 75\$ DE CRÉDIT!**

Complétez le formulaire **Référez-un ami** au [www.cooptel.ca/espace-client/](http://www.cooptel.ca/espace-client/) et obtenez

**25\$ de crédit\***  
si votre ami s'abonne à  
**1 de nos services**

**50\$ de crédit\***  
si votre ami s'abonne à  
**2 de nos services**

**75\$ de crédit\***  
si votre ami s'abonne à  
**nos 3 services**



**Cooptel**  
Depuis 80 ans

1888 532-COOP (2667) [cooptel.ca](http://cooptel.ca)

## NETTOYAGE ET AMÉNAGEMENT DU PRINTEMPS

Le printemps est une période propice aux grands ménages et nettoyage des terrains. La municipalité profite donc de cette occasion pour vous rappeler certains règlements qui font appels à l'entreposage dans vos cours. En nettoyant, en aménageant et en fleurissant vos cours, vous participez à l'embellissement de notre village!

1 - Le règlement de zonage : ne permet pas l'accumulation de matériel divers en cour avant. Par exemple, le bois de chauffage et les jeux pour enfants doivent être installés en cour latérale ou arrière alors que le remisage des véhicules récréatifs et bateaux et les boîtes de matériaux divers sont permis en cour arrière uniquement.

2 - Le règlement général sur les nuisances : Le fait de laisser, déposer ou jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets ou des substances nauséabondes sur ou dans tout immeuble constitue une nuisance et est prohibé. Également, le fait de laisser sur sa propriété, un véhicule automobile fabriqué depuis plus de sept (7) ans, non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, constitue une nuisance et est prohibé.